

Montréal, le 31 janvier 2023

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec
G1K 3H4

Objet : Règlement des plaintes en équité salariale – Les orthophonistes

Monsieur le ministre,

La présente vise à vous sensibiliser à la situation particulière de certaines catégories d'emplois du personnel professionnel ayant bénéficié du règlement des plaintes en équité salariale intervenue en juin 2021 entre la FPPE et le Conseil du Trésor.

Dans le cadre de ce règlement, plusieurs catégories d'emplois se sont vu octroyer des sommes rétroactives importantes.

Cette situation est particulièrement évidente pour la catégorie d'emploi d'orthophonistes.

Ces sommes correspondent à un manque à gagner qui s'étale sur plus d'une décennie. Toutefois, le montant total leur a été versé au cours de l'année fiscale 2021 et ce, en un seul versement. Ces sommes peuvent parfois atteindre, dépendamment de l'historique du lien d'emploi, jusqu'à plus de 50 000\$. Il va sans dire qu'une telle somme versée en un seul et unique versement au cours d'une même année fiscale a un impact indéniable sur le revenu annuel de ces professionnelles.

Les membres que nous représentons ont dû attendre plus de dix ans avant de recevoir le salaire qui leur était dû. Toutefois, ce versement unique a pour effet de gonfler artificiellement leur revenu annuel et a pour conséquence de priver ces professionnelles de deux mesures anti-inflations octroyées par le gouvernement. Il s'agit des mesures consenties en décembre dernier ainsi que de celle qui accordait un crédit d'impôt pour l'année 2021.

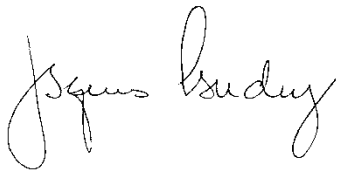
Pour celles qui ont été touchées par ces mesures, cela représente un manque à gagner allant jusqu'à 800\$. En effet, ces deux mesures du gouvernement visant à réduire l'impact de l'inflation sur les ménages québécois sont calculées en fonction du revenu net.

Or, les professionnelles que nous représentons, comme l'ensemble des ménages québécois, doivent aussi faire face à une augmentation du coût de la vie. Cependant, l'effet du versement unique du règlement de l'équité salariale sur leur revenu annuel les prive de cette aide utile et nécessaire.

Nous vous demandons donc de prendre acte de cette situation et de permettre à ces professionnelles de bénéficier des mesures anti-inflations en procédant à un étalement de l'impact fiscal des sommes découlant de l'entente d'équité salariale sur l'ensemble des années visées par le règlement et ainsi de rétablir les crédits auxquels elles auraient dû avoir droit.

Nous serons en attente d'une réponse de votre part.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "Jacques Landry". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jacques Landry
Président, FPPE(CSQ)